

Validation des Acquis de l'Expérience :

La VAE : un titre, un tremplin vers l'avenir

Paris, DATE

La nouvelle réforme devrait encourager le développement de la VAE, mais reste à définir par décret. L'accompagnement deviendrait une action pleinement éligible au CPF, un salarié pourrait dans le cadre de son compte personnel de formation et sous conditions, en bénéficier sur son temps de travail.

La VAE, c'est un droit individuel, destiné à reconnaître l'expérience professionnelle d'une personne par un titre, un diplôme ou un certificat.

- Pour le candidat, c'est l'opportunité de valoriser et de certifier ses compétences, favoriser sa mobilité, son employabilité et sécuriser son parcours professionnel.
- Pour l'entreprise, une démarche VAE c'est l'opportunité de valoriser son image, d'augmenter son professionnalisme, développer sa compétitivité pour assurer sa pérennité.

Transformer son expérience en Diplôme

Le Département Formation Continue du réseau IFAG (École Supérieure de Management et d'Entrepreneuriat, 11 campus) propose la Validation des Acquis de l'Expérience depuis 2005.

Aujourd'hui ce département met en place plusieurs dispositifs (IFAG Exécutive, etc.) et la VAE. Pour s'adapter aux contraintes logistiques de cette démarche et à tous les acteurs (entreprises et/ou salariés). L'IFAG propose depuis un an un parcours VAE exclusivement à distance via une plateforme collaborative. Ce parcours permet de réaliser les différentes phases clés de la VAE : accueil, recevabilité, accompagnement et jury à distance (dans un délai de 6 à 8 mois).

L'offre de VAE IFAG peut être mise en œuvre de différentes façons : individuelle, collective ou par métier. Les VAE collectives interentreprises sont réalisées sur des fonctions clés (exemple : Décathlon a souhaité mettre en place un dispositif VAE pour leurs Directeurs de magasin). Chaque année, l'IFAG accompagne de nombreux salariés, sur son titre « Manager d'Entreprise ou de Centre de Profit », notamment pour le groupe Décathlon, mais aussi Carrefour Market, etc. L'école peut mutualiser les moyens entre TPE et PME et ainsi créer une nouvelle dynamique.

Pédagogie innovante 3.0, axée sur l'opérationnel

Chaque candidat, a un entretien d'orientation afin d'identifier la façon dont il peut obtenir une formation qualifiante ou diplômante : formation de courte ou de longue durée, à distance...

L'IFAG lui propose un parcours de formation personnalisé. Il s'adresse aux cadres qui souhaitent accélérer leur carrière. La formation est modulaire, afin de valider un ou plusieurs packs de compétences composés de plusieurs formations courtes. Afin d'évaluer la maîtrise des acquis et des compétences exigées par le titre certifié, chaque formation sera évaluée. L'IFAG propose un accompagnement innovant en mettant en place une ingénierie pédagogique qui s'adapte aux besoins du candidat : classes virtuelles (apports de contenu et autoformation sur les notions de base) ; du présentiel (pour approfondissement), des travaux tuteurés et évalués. La stratégie et le leadership sont au cœur de la pédagogie.



Pour Dominique LEMAIRE, Directeur du réseau IFAG : « Depuis 2005, l'IFAG a diplômé de nombreux salariés grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience. L'impact sur leur carrière a été très

Agenc@MCM.TSIPAGSSE

Julie BAGDIKIAN Dominique LEMAIRE

04 91 31 47 37 05 61 39 05 21

j.bagdikian@agence-mcm.com dominique.lemaire@ifagnational.com

significatif. Les profils sont essentiellement des directeurs d'entreprise, des directeurs de business unit dans des domaines d'activité divers : groupe immobilier, industrie, imprimerie, banque... Notre département Formation Continue met en place des nouveaux parcours de formation toujours plus innovants en lien avec les contraintes des salariés et des entreprises (grands comptes, TPE, PME), pour anticiper la réforme qui va entrer en vigueur en 2015 ».

Agence MCM TSIPAGSSE

Julie BAGDIKIAN Dominique LEMAIRE

04 91 31 47 37 05 61 39 05 21

j.bagdikian@agence-mcm.com dominique.lemaire@ifagnational.com